

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUITE À L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA BASE AÉRIENNE PAR LE DDPS – 20.01.2014

Actuellement se déroule sur la Base aérienne de Sion un cours de répétition de haute intensité avec la présence sur le tarmac de pas moins de 8 FA/18 et de 8 Tiger F7. Les vols sont organisés de manière à ce qu'il y ait au minimum deux vagues le matin; il en va de même pour l'après-midi. Le nombre de mouvements par jour, atterrissages et décollages, peut donc s'élever à environ 160 dans la semaine. La surveillance de l'espace aérien suisse durant le WEF, avec des décollages dès 06h45 jusqu'à 21h45 (environ 300 mouvements par semaine), est encore un autre thème puisque le Parlement fédéral a décidé en juin 2012 que la surveillance aérienne se ferait 24h sur 24.

La condition fixée par le chef du DDPS, M. Ueli Maurer, pour que la rentabilité de la Base aérienne de Sion dans sa configuration actuelle soit atteinte, est la suivante :

stationnement d'une escadrille de jets à réaction.

Or une escadrille, si l'on se réfère aux données disponibles sur le site des Forces aériennes, comprend 10 jets à réaction et une quinzaine de pilotes professionnels. A Meiringen, base aérienne où se trouve stationnée une escadrille, le nombre de semaines durant lesquelles il y a des mouvements de FA/18 est de 35 semaines. Nous pourrions donc enregistrer sur la Base aérienne de Sion, en cas de changement de stratégie du Canton et d'acceptation de la condition imposée par le DDPS, environ 6'000 mouvements de jets à réaction de type FA/18, soit 2'000 de plus qu'actuellement.

D'autre part, dans le planning financier de Arma Suisse 2014 – 2017 pour la Base aérienne de Sion, en cas de non acceptation du plan de stationnement proposé, figurent Frs 20 Mios pour l'adaptation des constructions liés au TTE (remplacement du Tiger par le Gripen).

La situation est donc claire pour l'Aras. Ni le Canton, ni la Municipalité de Sion ne doivent accepter la condition fixée par le DDPS pour le maintien de la Base. L'objectif est de trouver, tel que le demande la Municipalité, des activités militaires aériennes nettement moins bruyantes – et il y en a effectivement – pour l'aéroport sédunois.

La reprise des négociations à travers le groupe de travail comprenant le DDPS, le Canton, la Municipalité de Sion et l'Aras qui avait siégé jusqu'en 2008, avec comme ultime décision, l'établissement d'un rapport sur le fonctionnement de l'aéroport par l'EPFL, s'impose.

L'Aras est dans l'attente d'un courrier soit du Canton, soit de la Confédération, dans lequel figurera la convocation à la première séance de ce groupe.

Sion, le 23.01.2014